



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY

Le 12 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 12 mai 2020, à 19 h, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M^{me} Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse,
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M. Éric Chartré, conseiller
M^{me} Josée Mailhot, conseillère
M. Sylvain Benoit, conseiller
M. Georges Robinson, conseiller
M^{me} Cécile Hénault, conseillère
M. Raymond Hénault, conseiller
M^{me} Denyse Peltier, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Jean Langlois, conseiller
M. Stéphane Machabée, conseiller

Sont aussi présents : M. David Legault, directeur général
M. Dominique Longpré, directeur général adjoint
M. Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Marie-Josée Boissonneault, trésorière

M^e Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande de la mairesse qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Madame la Présidente à 19 h.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

La séance du conseil se déroule à huis clos par conférence téléphonique afin de respecter les mesures préventives durant la période d'urgence sanitaire décrétée le 13 mars dernier par le gouvernement suivant l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020.

**2 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 095-12-05-20
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Cécile Hénault
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ADOPTÉE

3 **PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC**

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, Ph.D., dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions par courriel tel qu'il a été convenu de le faire en cette période d'urgence sanitaire.

4 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 096-12-05-20
APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2020**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance et au plus tard la veille de cette dernière, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020 et qu'il soit signé par Madame la Mairesse et le greffier afin qu'il soit joint au livre des procès-verbaux et délibérations du conseil de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5 **DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de divers documents, à savoir :

- PV CE 2020-04-07;
- PV CE 2020-04-09;
- PV CE 2020-04-21;

Signée à Repentigny, ce 15 mai 2020.

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Ce document constitue l'original.

Initiales du secrétaire



6.3.1

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 097-12-05-20

**PIIA - COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS (ÉCOLE FÉLIX-LECLERC) / COMPLEXE SPORTIF GILLES TREMBLAY - BERGERON THOUIN ASSOCIÉS ARCHITECTES
- 250, BOULEVARD LOUIS-PHILIPPE-PICARD ET 223, RUE JACQUES-PLANTE - LOTS 2 185 076, 2 185 335, 2 185 077, 3 227 598 ET 3 553 305 - 2020 - 0265 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans de Bergeron Thouin Associés Architectes datés du 20 mars 2020 déposés par la Commission Scolaire des Affluents concernant l'agrandissement du bâtiment principal (gymnase) et la construction d'un corridor relié au bâtiment voisin ainsi que l'aménagement extérieur sur les immeubles situés au 250, boulevard Louis-Philippe Picard (École Félix-Leclerc, lots 2 185 076, 2 185 335, 2 185 077, 3 227 598) et au 223, rue Jacques-Plante (Complexe Sportif Gilles-Tremblay, lot 3 553 305) ;

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU que ces plans sont déposés en remplacement de ceux déjà approuvés par le conseil municipal au moyen de sa résolution CM 108-14-05-19;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 041-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De modifier la résolution #CM 108-14-05-19 concernant le P.I.I.A. en approuvant les plans de Bergeron Thouin Associés Architectes datés du 20 mars 2020 déposés par la Commission Scolaire des Affluents concernant l'agrandissement du bâtiment principal (gymnase) et la construction d'un corridor relié au bâtiment voisin ainsi que l'aménagement extérieur sur les immeubles situés au 250, boulevard Louis-Philippe Picard (École Félix-Leclerc, lots 2 185 076, 2 185 335, 2 185 077, 3 227 598) et au 223, rue Jacques-Plante (Complexe Sportif Gilles-Tremblay, lot 3 553 305), à la condition de conclure une entente entre la Commission scolaire des Affluents et la Ville portant sur le partage des équipements sportifs, le partage de coûts et la gestion des travaux de construction du corridor - lien.

ADOPTÉE

6.3.2

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 098-12-05-20

PIIA - VENNE FORD / BERGERON THOUIN ASSOCIÉS ARCHITECTES - 90 ET 110, RUE NOTRE-DAME - LOTS 1 750 585, 2 016 177, 1 750 594, 1 750 595 ET 1 750 593 - 2020 - 0266 (UDD-LD)

ATTENDU les plans de Bergeron Thouin Associés Architectes datés du 30 avril 2020, le plan de CLA Experts-Conseils daté du 5 février 2020 ainsi que le plan de Dany Houle Arpenteur-Géomètre daté du 4 novembre 2019 déposés par Venne Ford concernant les



agrandissements du bâtiment principal (vente de véhicules), l'opération cadastrale et l'aménagement extérieur sur l'immeuble situé au 90 et 100, rue Notre-Dame (lots 1 750 585, 2 016 177 et 1 750 593);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 042-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Bergeron Thouin Associés Architectes datés du 30 avril 2020, le plan de CLA Experts-Conseils daté du 5 février 2020 ainsi que le plan de Dany Houle Arpenteur-Géomètre daté du 4 novembre 2019 déposés par Venne Ford concernant les agrandissements du bâtiment principal (vente de véhicules), l'opération cadastrale (lots 1 750 585, 2 016 177, 1 750 593, 1 750 594 et 1 750 595) et l'aménagement extérieur sur l'immeuble situé aux 90 et 100, rue Notre-Dame (lots 1 750 585, 2 016 177 et 1 750 593), tels que déposés.

ADOPTÉE

**6.3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 099-12-05-20
PIIA - MME SABRINA BOURDON ET M. FRANÇOIS LAVALLÉE /
CHARLES TRÉPANIÉ ARCHITECTURE - 401, BOULEVARD DE
L'ASSOMPTION - LOT 2 147 786 - 2020 - 0260 (UDD-LD)**

ATTENDU la demande de démolition du bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée), le plan d'implantation de Labre & Associés Arpenteurs-Géomètres daté du 9 mars 2020 et les plans d'architecture de Charles Trépanier Architecture datés du 20 mars 2020, déposés par Mme Sabrina Bourdon concernant la construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain en milieu construit, suite à la démolition, sur l'immeuble situé au 401, boulevard de L'Assomption (lot 2 147 786);

ATTENDU QUE la démolition d'un bâtiment principal et les plans sont assujettis au processus d'acceptation du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE la demande déposée satisfait les critères d'évaluation établis par le règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 044-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



D'approuver la demande de démolition du bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée), le plan d'implantation de Labre & Associés Arpenteurs-Géomètres daté du 9 mars 2020 et les plans d'architecture de Charles Trépanier Architecture datés du 20 mars 2020, déposés par Mme Sabrina Bourdon concernant la construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain en milieu construit, suite à la démolition, sur l'immeuble situé au 401, boulevard de L'Assomption (lot 2 147 786), tels que déposés.

ADOPTÉE

**6.3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 100-12-05-20
PIIA - ÉVOLUTION ARCHITECTURE / M. ÉRIC RIENDEAU - 176
ET 180, RUE DESCHAMPS - LOTS 1 754 191 ET 1 754 192 - 2020
- 0263 (UDD-LD)**

ATTENDU la demande de démolition du bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée), le plan d'implantation de Labre et Associés Arpenteurs-Géomètres daté du 31 mars 2020 et les plans d'architecture d'Évolution Architecture datés du 17 mars 2020 déposés par M. Éric Riendeau concernant uniquement la construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain en milieu construit, suite à la démolition, sur les immeubles situés aux 176 et 180, rue Deschamps (lots 1 754 191 et 1 754 192);

ATTENDU QUE la démolition d'un bâtiment principal et les plans sont assujettis au processus d'acceptation du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE la demande déposée satisfait les critères d'évaluation établis par le règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 045-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la demande de démolition du bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée), le plan d'implantation de Labre et Associés Arpenteurs-Géomètres daté du 31 mars 2020 et les plans d'architecture d'Évolution Architecture datés du 17 mars 2020 déposés par M. Éric Riendeau concernant uniquement la construction d'un bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) sur un terrain en milieu construit, suite à la démolition, sur les immeubles situés aux 176 et 180, rue Deschamps (lots 1 754 191 et 1 754 192).

ADOPTÉE

**6.3.5 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 101-12-05-20
PIIA - GROUPE CONSEIL BARDIER / ENSEIGNES DÉCOR
DESIGN – 266, BOULEVARD BRIEN - LOT 2 147 294 - 2020 - 0262
(UDD-LD)**



ATTENDU les plans de Enseignes Décor Design datés du 29 avril 2020 déposés par Groupe Conseil Bardier concernant le remplacement d'une enseigne sur poteaux sur l'immeuble situé au 266, boulevard Brien (lot 2 147 294);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 047-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Enseignes Décor Design datés du 29 avril 2020 déposés par Groupe Conseil Bardier concernant le remplacement d'une enseigne sur poteaux sur l'immeuble situé au 266, boulevard Brien (lot 2 147 294), à la condition qu'un aménagement paysager soit maintenu à la base de l'enseigne.

ADOPTÉE

**6.3.6 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 102-12-05-20
PIIA - FAMILIPRIX / POSIMAGE – 344, RUE NOTRE-DAME - LOT
4 726 189 - 2020 - 0268 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans de Posimage datés du 6 août 2019 déposés par la Pharmacie Familiprix concernant l'installation de 2 enseignes murales sur l'immeuble situé au 344, rue Notre-Dame (lot 4 726 189);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 048-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Posimage datés du 6 août 2019 (version 4,5 mètres carrés) déposés par la Pharmacie Familiprix concernant l'installation de 2 enseignes murales sur l'immeuble situé au 344, rue Notre-Dame (lot 4 726 189), tels que déposés.

ADOPTÉE



6.3.7

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 103-12-05-20
PIIA - SYNDICAT LE NOTRE-DAME / ENSEIGNES DÉCOR
DESIGN – 428, 430, 432 ET 434, RUE NOTRE-DAME - LOT 6 295
669 - 2020 - 0269 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans d'Enseignes Décor Design datés du 22 avril 2020 déposés par le Syndicat Le Notre-Dame concernant l'installation d'une enseigne d'identification sur l'immeuble situé au 428, 430, 432 et 434, rue Notre-Dame (lot 6 295 669);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 049-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans d'Enseignes Décor Design datés du 22 avril 2020 déposés par le Syndicat Le Notre-Dame concernant l'installation d'une enseigne d'identification sur l'immeuble situé au 428, 430, 432 et 434, rue Notre-Dame (lot 6 295 669), aux conditions suivantes :

- Que l'enseigne soit implantée à 2 m min des lignes avant de propriété;
- Qu'un aménagement paysager soit réalisé à la base de l'enseigne.

ADOPTÉE

6.3.8

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 104-12-05-20
PIIA - INFO-LOGEMENT / ENSEIGNES AMTECH – 784, RUE
NOTRE-DAME - LOT 4 398 023 - 2020 - 0270 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans d'Enseignes Amtech datés du 14 avril 2020 déposés par Info-Logement concernant le remplacement d'une enseigne sur poteaux sur l'immeuble situé au 784, rue Notre-Dame (lot 4 398 023);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 050-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit
Appuyé par : Josée Mailhot



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans d'Enseignes Amtech datés du 14 avril 2020 déposés par Info-Logement concernant le remplacement d'une enseigne sur poteaux sur l'immeuble situé au 784, rue Notre-Dame (lot 4 398 023), à la condition qu'un aménagement paysager soit réalisé à la base de l'enseigne.

ADOPTÉE

**6.3.9 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 105-12-05-20
PIIA - M. SIMON TURCOT / DESSINS NB – 231, RUE DU PETIT-BOURG - LOT 2 147 226 - 2020 - 0271 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans de Dessins NB datés du 24 février 2020 déposés par M. Simon Turcot concernant les travaux d'agrandissement du bâtiment principal comportant 1 étage (habitation unifamiliale isolée) par l'ajout d'une superficie de plancher située sur un second plancher sur l'immeuble situé au 231, rue Petit-Bourg (lot 2 147 226);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 051-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit

Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Dessins NB datés du 24 février 2020 déposés par M. Simon Turcot concernant les travaux d'agrandissement du bâtiment principal comportant 1 étage (habitation unifamiliale isolée) par l'ajout d'une superficie de plancher située sur un second plancher sur l'immeuble situé au 231, rue Petit-Bourg (lot 2 147 226), tels que déposés.

ADOPTÉE

**6.3.10 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 106-12-05-20
PIIA - M. YOUNES ALAZZOUZI / THIVIERGE ARCHITECTE – 10, RUE LEFRANÇOIS - LOT 2 385 935 - 2020 - 0264 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans de Réal Thivierge Architecte datés du 18 mars 2020 déposés par M. Younes Alazzouzi concernant les travaux d'agrandissement du bâtiment principal comportant 1 étage (habitation unifamiliale isolée) par l'ajout d'une superficie de plancher située sur un second plancher, sur l'immeuble situé au 10, rue Lefrançois (lot 2 385 935);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;



ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 052-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit

Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Réal Thivierge Architecte datés du 18 mars 2020 déposés par M. Younes Alazzouzi concernant les travaux d'agrandissement du bâtiment principal comportant 1 étage (habitation unifamiliale isolée) par l'ajout d'une superficie de plancher située sur un second plancher, sur l'immeuble situé au 10, rue Lefrançois (lot 2 385 935), tels que déposés.

ADOPTÉE

**6.3.11 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 107-12-05-20
PIIA - M. GUY DELORME - 365, BOULEVARD DE
L'ASSOMPTION - LOT 2 147 780 - 2020 - 0259 (UDD-LD)**

ATTENDU la demande de démolition du bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) déposée par M. Guy Delorme sur l'immeuble situé au 365, boulevard de L'Assomption (lot 2 147 780);

ATTENDU QUE la démolition d'un bâtiment principal est assujettie au processus d'acceptation du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE la demande déposée satisfait les critères d'évaluation établis par le règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 053-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit

Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la demande de démolition du bâtiment principal (habitation unifamiliale isolée) déposée par M. Guy Delorme sur l'immeuble situé au 365, boulevard de L'Assomption (lot 2 147 780), à la condition que les plans des nouveaux bâtiments principaux soient approuvés dans le cadre du processus des P.I.I.A..

ADOPTÉE

**6.3.12 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 108-12-05-20
PIIA - SPORTS EXPERTS / MICHEL BRISSON URBANISTE
(IMAGE ET CIE) – 100, BOULEVARD BRIEN - LOTS 3 960 780, 2
145 527, 2 719 425, 2 727 617, 2 727 618, 2 939 170 ET 3 960 779
- 2020 - 0261 (UDD-LD)**



ATTENDU les plans d'Image et cie datés du 29 avril 2020 déposés par Sports Experts concernant l'installation de 2 enseignes murales sur l'immeuble situé au 100, boul. Brien (lots 3 960 780, 2 145 527, 2 719 425, 2 727 617, 2 727 618, 2 939 170 et 3 960 779);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 046-04-05-20 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit

Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans d'Image et cie datés du 29 avril 2020 déposés par Sports Experts concernant l'installation de 2 enseignes murales sur l'immeuble situé au 100, boul. Brien (lots 3 960 780, 2 145 527, 2 719 425, 2 727 617, 2 727 618, 2 939 170 et 3 960 779), tels que déposés.

ADOPTÉE

7.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 109-12-05-20
2020-CP-040 - OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE
ET L'INSTALLATION DES SYSTÈMES MULTIMÉDIAS DU
THÉÂTRE ALPHONSE-DESJARDINS - 2020-0228 (GI-CR)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias du théâtre Alphonse-Desjardins (contrat 2020-CP-040);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 avril 2020, à savoir :

1. LSM Son et lumières inc. 1 133 737,43 \$
2. Solotech inc. 952 736,89 \$
3. XYZ Technologie Culturelle inc. 1 024 184,54 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0228;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 206-21-04-20;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier

Appuyé par : Georges Robinson

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



D'octroyer à l'entreprise Solotech inc. le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels 2020-CP-040 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées au montant de 952 736,89 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0228;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 110-12-05-20**
APPROBATION - ACQUISITION DU 60, BOULEVARD AUBERT
DU CISSSL - 2020-0101 (SAJC-LAG)

Il est

Proposé par : Éric Chartré
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte de l'autorisation donnée pour la vente du lot 6 008 672 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption au Centre intégré de santé et des services sociaux de Lanaudière (CISSSL) afin que soit réalisé le projet de maison des aînés ;

D'autoriser l'acquisition de l'immeuble sis au 60, boulevard Aubert, propriété du Centre intégré de santé et des services sociaux de Lanaudière (CISSSL) suivant la proposition faite en ce sens;

D'autoriser Madame la Mairesse ou le maire suppléant et le greffier ou son assistant à signer pour et au nom de la Ville tous les documents découlant de cette proposition dont notamment le projet de contrat notarié qui en découle lequel est joint au sommaire décisionnel 2020-0101;

De financer cette acquisition à même l'excédent affecté de fonctionnements pour des acquisitions, le tout suivant les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.3 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 111-12-05-20**
2020-CP-070 - OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET REMISE EN ÉTAT DES
LIEUX AUX ABORDS DE L'ÉMISSAIRE DU VILLAGE - 2020-0239
(GI-CR)

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager et remise en état des lieux aux abords de l'émissaire du Village (contrat 2020-CP-070);



ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2020, à savoir :

1. 2633-2312 Québec inc. (Arthier) 116 124,75 \$
2. Les entreprises PNP inc. 101 160,75 \$
3. Lavallée et frères (1959) ltée 159 000,00 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0239;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 223-05-05-20 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier

Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à Les Entreprises P.N.P. inc. le contrat 2020-CP-070 lequel a pour objet la réalisation des travaux d'aménagement paysager et de remise en état des lieux aux abords de l'émissaire du Village, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission suivant les quantités estimées au montant de 101 160,75 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0239;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.4

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 112-12-05-20
2020-CP-032 - OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES - 2020-0242 (GI-IG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation de travaux de réfection de pavage sur diverses rues (contrat 2020-CP-032);

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2020, à savoir :

1. Roxboro excavation inc. 2 447 000,00 \$
2. Maskimo Construction inc. 2 008 893,79 \$
3. Construction Anor (1992) inc. 2 089 437,42 \$
4. Sintra inc. Région Lanaudière-Laurentides 2 161 472,51 \$
5. Construction Viatech inc. 2 216 284,54 \$
6. Les entrepreneurs Bucaro inc. 2 789 167,03 \$
7. Eurovia Québec Construction inc. 2 473 154,79 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0242 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 224-05-05-20;



EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Éric Chartré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à l'entreprise Maskimo Construction inc. le contrat 2020-CP-032 lequel a pour objet la réalisation des travaux de réfection de pavage sur diverses rues, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission suivant les quantités estimées au montant de 2 008 893,79 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0242;

Que cette dépense soit financée en partie par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536;

D'autoriser la trésorière à affecter une somme de 500 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté - Travaux d'infrastructures pour le paiement d'une partie de la dépense;

D'autoriser la trésorière à effectuer une affectation d'une somme de 250 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement d'une partie de la dépense.

ADOPTÉE

7.5

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 113-12-05-20
2020-SP-016 - FOURNITURE ET LIVRAISON MATÉRIAUX
GRANULAIRES ET DISPOSITION REBUTS D'ASPHALTE ET DE
BÉTON - 2020-0173 (TP-DG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour des services professionnels de fourniture et livraison matériaux granulaires et disposition rebuts d'asphalte et de béton (contrat 2020-SP-016);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2020, à savoir :

1. Maskimo Construction inc.
lot 1 77 723,10 \$
lot 2 210 461,74 \$
lot 3 : s/o
2. Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)
lot 1 : s/o
lot 2 : 248 823,15 \$
lot 3 : s/o
3. Excavation Daniel Latour inc.
lot 1 : 54 038,25 \$
lot 2 : 259 050,17 \$
lot 3 : s/o
4. Excavation G. Gingras inc.
lot 1 : 56 794,65 \$
lot 2 : s/o
lot 3 : s/o



5. Sablières Villeneuve

lot 1 : 66 455,55 \$
lot 2 : s/o
lot 3 : s/o

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le rapport administratif portant le numéro 2020-0173 du sommaire décisionnel;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 225-05-05-20;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger à Maskimo Construction inc. le lot 2 du contrat 2020-SP-016 lequel a pour objet la fourniture de pierres et la disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels selon les prix unitaires apparaissant aux bordereaux de soumission sur la base des quantités estimées au montant total de 210 461,74 \$ (taxes incluses) pour une année avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an ;

Que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement concerné selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.6

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 114-12-05-20
2019-SP-254 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'ÉLAGAGE
ET D'ABATTAGE - 2020-0245 (TP-AB)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour des services professionnels de travaux d'élagage et d'abattage (contrat 2019-SP-254);

ATTENDU QUE une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 21 avril 2020, à savoir :

1. Émondage Martel (3087-5520 Qc inc.) 311 697,23 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le rapport administratif portant le numéro 2020-0245 du sommaire décisionnel;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 229-05-05-20.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



D'octroyer à la firme Émondage Martel (3087-5520 QC inc.), le contrat 2019-SP-254 lequel a pour objet la réalisation de travaux d'élagage et d'abattage d'arbres, cette firme ayant déposé une soumission conforme aux documents contractuels selon les prix unitaires apparaissant à celle-ci sur la base des quantités estimées pour un montant total approximatif de 311 697,23 \$ pour deux (2) ans, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0254;

Que cette dépense soit financée par les budgets de fonctionnement concernés selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.7

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 115-12-05-20
2020-SP-077 - OCTROI DE CONTRAT - EXCAVATION
PNEUMATIQUE DES BOÎTIERS DE VANNES ET BOÎTES DE
SERVICE POUR 2 ANS - 2020-0252 (TP-DG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour des services professionnels d'excavation pneumatique des boîtiers de vannes et boîtes de service pour 2 ans (contrat 2020-SP-077);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 avril 2020, à savoir :

- | | |
|--|---------------|
| 1. 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) | 108 938,81 \$ |
| 2. Excavation et Carrière Écono inc. | 376 543,13 \$ |

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le rapport administratif portant le numéro 2020-0252 du sommaire décisionnel;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 232-05-05-20.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Georges Robinson

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), le contrat 2020-SP-077 lequel a pour objet la réalisation de travaux d'excavation pneumatique des boîtiers de vannes et boîtes de service, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels selon les prix unitaires apparaissant à celle-ci sur la base des quantités estimées pour un montant total approximatif de 108 938,81 \$ pour deux (2) ans, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0252;

Que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement concerné selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE



7.8

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 116-12-05-20
2020-CP-099 - OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION (VOIRIE ET FEUX DE CIRCULATION) DU
BOULEVARD BRIEN ENTRE IBERVILLE ET DE LA FAYETTE -
2020-0254 (GI-IG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation des travaux de réfection (voirie et feux de circulation) du boulevard Brien entre Iberville et De La Fayette (contrat 2020-CP-099);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 avril 2020, à savoir :

1. Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	3 282 277,93 \$
2. Construction Anor (1992 inc.)	3 568 308,91 \$
3. Généreux Construction inc.	3 487 319,95 \$
4. Construction Viatek inc.	3 598 505,49 \$
5. Maskimo Construction inc.	3 764 428,67 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0254;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 234-05-05-20;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Georges Robinson

Appuyé par : Denyse Peltier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à Sintra inc. (Région Lanaudière - Laurentides) le contrat 2020-CP-099, lequel a pour objet la réalisation des travaux de réfection (voirie et feux de circulation) du boulevard Brien, entre Iberville et De La Fayette, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission suivant les quantités estimées au montant de 3 280 277,93 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0254;

Que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation et à la promulgation du règlement d'emprunt décrétant cette dépense et pourvoyant à son financement, le tout selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.9

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 117-12-05-20
2020-SP-017 - OCTROI DE CONTRAT - TONTE DE GAZON DU
SECTEUR DE REPENTIGNY POUR LA SAISON 2020 - 2020-0255
(TP-AB)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation de travaux de tonte de gazon du secteur de Repentigny pour la saison 2020 (contrat 2020-SP-017);



ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le JJ mois AAAA, à savoir :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| 1. Gazon Rive-Nord inc. | 79 580,52 \$ |
| 2. Embellissement Roli-Vert inc. | 97 614,97 \$ |

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0255;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 235-05-05-20;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer le contrat 2020-SP-017 à la firme Gazon Rive-Nord inc., lequel a pour objet la réalisation de travaux de tonte de gazon du secteur de Repentigny pour la saison estivale 2020, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix pour un montant total approximatif de 79 580,52 \$, taxes incluses, pour un (1) an avec possibilité de renouvellement pour deux (2) ans séparément, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-SP-017;

Que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement concerné selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

**7.10 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 118-12-05-20
2020-SP-058 - ACHAT D'UN (1) BALAI DE RUE-ASPIRATEUR
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 2020-0276 (TP-
DG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour l'achat d'un (1) balai de rue-aspirateur pour le Service des travaux public (contrat 2020-SP-058);

ATTENDU QUE une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 5 mai 2020, à savoir :

- | | |
|---------------------|---------------|
| 1. Equipement Cubex | 275 784,78 \$ |
|---------------------|---------------|

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le rapport administratif portant le numéro 2020-0276 du sommaire décisionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Georges Robinson
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme Équipement Cubex le contrat 2020-SP-058 lequel a pour objet l'achat d'un (1) balai de rue aspirateur pour le Service des travaux publics, cette firme ayant déposé une



soumission conforme aux documents contractuels selon le prix unitaire apparaissant à celle-ci pour un montant total de 275 784,78 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0276;

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt décrétant cette dernière, le tout suivant les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

10.3.1 **541 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ÉLARGISSEMENT DU PONT RIVEST – PHASE I AINSI QU'UN EMPRUNT TOTAL DE 6 530 000 \$ À CES FINS.**

Madame la mairesse, Chantal Deschamps, Ph.D., membres du conseil, moi, Georges Robinson, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 541 intitulé : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection et d'élargissement du pont Rivest – phase I ainsi qu'un emprunt total de 6 530 000 \$ à ces fins

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil dans le délai légal, tel que requis par la loi.

Présentation

Objet : ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection et d'élargissement du pont Rivest – phase I ainsi qu'un emprunt de 6 530 000 \$ à ces fins.

Portée : tous les contribuables

Coût : 6 530 000 \$

Mode de financement : emprunt par émission d'obligations

Mode de paiement et de remboursement : imposition annuellement d'une taxe foncière spéciale à tous les contribuables suivant la valeur de leurs immeubles tel que portée au rôle d'évaluation pour toute la durée de l'emprunt (20 ans).

Signée à Repentigny, ce 14 mai 2020.

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Ce document constitue l'original de la résolution.

Initiales du secrétaire

11 **INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur certains sujets qui les préoccupent.



12

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 20 h 58.


M^e Louis-André Garceau, Greffier


M^{me} Chantal Deschamps, Ph. D.,
Mairesse